RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03879
Numéro SIREN : 832 461 818
Nom ou dénomination : ABH INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 12860

ABH INVEST

SAS au capital de 420 000 euros

Siège social : 9 RUE GUTENBERG
91070 BONDOUFLE
832 461 818 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 Janvier à 18h.

Les associés de la société ABH INVEST, société par actions simplifiées au capital de 420 000 euros, divisés en 1000 actions de 420 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.
Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

-	M. Brahim LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
-	M. Hassan LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
	TOTAL 1 000 actions		

Seul associé de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital social.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Brahim LAFKIHI, président et actionnaire.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société;
- la feuille de présence;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix es résolutions suivantes

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général
- Pouvoir au porteur d'une copie de l'original

Première résolution – Autorisation de donner caution au profit de la filiale CABAX

L'assemblée générale nomme en tant que directeur général l'actionnaire Monsieur Hassan LAFKIHI, né le 3 novembre 1964 à CASABLANCA (99 MAROC), demeurant à 5 rue de la Liberté 94270 LE KREMLIN BICETRE, **à compter de ce jour pour une durée illimitée.**

Monsieur Hassan LAFKIHI déclare accepter les fonctions de directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Pouvoir au porteur

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures

Brahim LAFKIHI

Hassan LAFKIHI
Bon pour acceptation des fonctions de directeur général